

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 11 octobre 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Francis MARTINIE, Michel VERT, Patrick DEPREZ
Absents excusés : Claude PRADAYROL

Secrétaire de la séance : Michel CROS

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Projet de télémédecine à la Maison du Douglas (2019 66)

M. le Maire donne la parole à Mme FACHE, Directrice Adjointe de ADEF la Maison du Douglas à MERCOEUR pour une présentation du projet de télémédecine sur 3 sites en Xaintrie dont la Maison d'Accueil Spécialisée.

Ce projet permettra aux patients, sur demande de leur médecin traitant, de pouvoir consulter à distance des spécialistes et avoir un avis médical sans se déplacer en cabinet.

Du personnel infirmier de la Maison du Douglas sera formé pour la télémédecine et des équipements spécifiques seront achetés et réservés à cet usage.

Ce projet s'adresse aussi bien aux patients de la MAS qu'aux habitants de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

Pour finaliser le budget du projet, des subventions sont demandées à divers organismes dont les communes voisines de la Maison du Douglas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres DECIDE :

- de l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € pour le projet de télémédecine de la Maison du Douglas à MERCOEUR,
- d'imputer cette dépense à l'article 6745 du budget 2019 de la Commune,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes : Maîtrise d'œuvre (2019 67)

M. le Maire et M. MONFREUX donne lecture des devis d'honoraires de la Maîtrise d'Œuvre conjointe de M. NICOT et de la SARL BREHAULT INGENIERIE pour la mission de Maîtrise d'Œuvre des travaux de mise en accessibilité de la Salle des Fêtes.

Le projet comprend :

- Aménagement d'une place de stationnement adaptée à proximité du bâtiment,
- Création d'un cheminement adapté depuis le parc de stationnement jusqu'à l'entrée de l'établissement,
- Aménagement d'une rampe PMR au niveau du perron,
- Mise aux normes des portes principales et modification de l'ouverture de la future cuisine sur l'extérieure,

- Réagencement du bar. Cloisonnement, mise aux normes de sécurité et d'hygiène de l'espace cuisine,
- Réaménagement du bloc sanitaire,
- Mise en accessibilité de la salle de lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de retenir** les services de M. NICOT Julien et de la SARL BREHAULT INGENIERIE, pour la 1ère phase de la mission de Maîtrise d'œuvre conjointe (Relevés/ Etat des lieux, diagnostic technique et avant-projet - Estimation des travaux), considérant que le coût de la mission de Maîtrise d'Œuvre pourra être plus précis dès lors qu'un projet d'aménagement sera retenu,
- **de demander** à la Maîtrise d'œuvre de proposer plusieurs projets d'aménagement notamment pour le réagencement du bar avec création d'un espace cuisine,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Rénovation du logement 4 Route du Rocher du Peintre : Maîtrise d'Oeuvre (2019 68)

M. le Maire et M. MONFREUX donne lecture du contrat de Maîtrise d'Œuvre de la Société SOCOBAC, 105 Avenue Victor Hugo à TULLE, pour la mission de Maîtrise d'Œuvre des travaux de rénovation du logement situé 4 Route du Rocher du Peintre à CAMPS.

Eléments de la mission :

Diagnostic – Avant-projet sommaire – Avant-projet définitif - Projet - Assistance passation marché de travaux - Visa sur étude d'exécution - Direction de l'exécution des contrats de travaux - Assistance aux opérations de réception.

Les missions d'étude d'exécution et de métré seront à la charge des entreprises retenues.

Le coût des travaux est estimé entre 48 000,00 € TTC et 55 000,00 € TTC

Le coût de la maîtrise d'œuvre est fixée à 6 416,67 € HT soit 7 700,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de retenir** la proposition de la Société SOCOBAC, pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du logement situé 4 Route du Rocher du Peintre à CAMPS,
- **de valider** la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 6 416,67 € HT soit 7 700,00 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Transfert de la compétence "Entretien, aménagement et gestion des Tours de Merle" à Xaintrie Val'Dordogne (2019 69)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 8 septembre 2017 du Conseil Municipal de Saint-Geniez-ô-Merle sollicitant la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne pour le transfert des Tours de Merle ;

Vu les conclusions de l'étude réalisée entre novembre 2018 et juin 2019 par Hydrogéotechnique ;

Vu l'avis du 12 septembre 2019 de la Conférence des Maires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire Xaintrie Val'Dordogne n°2019-051 en date du 18 septembre 2019,

Vu la présentation du projet lors du Conseil Communautaire Xaintrie Val'Dordogne du 18 septembre 2019 :

« Reconnu comme site touristique majeur de la Corrèze, les Tours de Merle font partie des richesses du patrimoine de Xaintrie Val' Dordogne. Elles constituent un élément identitaire de ce territoire mais aussi une vitrine.

Ce site est actuellement géré en régie par la commune de Saint- Geniez-ô-Merle et constitue le site touristique générant le plus grand nombre d'entrées payantes du territoire et se classant en troisième

position au niveau départemental. Ainsi, avec près de 20 000 visiteurs en 2019, les Tours de Merle ont vu leur fréquentation augmenter de près de 30 % en l'espace de 5 ans, avec une capacité de progression encore importante.

Ce site est ainsi un atout incontestable pour l'attractivité de Xaintrie Val' Dordogne et constitue même une locomotive à certains égards. Le flux de visiteurs aux Tours de Merle entraîne une émulation favorable pour l'ensemble du territoire communautaire :

- en terme de fréquentation de sites touristiques privés situés sur le territoire communautaire tels que les fermes du Moyen-Age à Saint-Julien-aux-Bois, les jardins Sothys à Auriac, les vaches pas comme les autres à La-Chapelle-Saint-Géraud, ou de sites touristiques publics tels que les Tours de Carbonnières à Gouilles ou les cascades de Murel à Albussac.

- en terme de plus-value pour les hébergeurs et autres prestataires touristiques (restauration, ...), Il doit ainsi être noté que plus de 55 % des visiteurs des Tours de Merle sont en hébergement touristique, situé en grande majorité sur le territoire de Xaintrie Val' Dordogne et du Cantal.

Au regard de ce qui précède, les Tours de Merle participent incontestablement au développement économique du territoire au regard des nombreuses retombées qu'elles engendrent. Les communes abondent d'ailleurs dans ce sens puisque 41 % d'entre elles ont estimé que la valorisation du site des Tours de Merle constitue un enjeu fort pour elles-mêmes (données issues des carnets d'enjeux complétés en juin 2019 par les communes dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PLUi-H).

Le Conseil Municipal de Saint-Geniez-ô-Merle a adopté une délibération de principe le 8 septembre 2017 afin de solliciter le portage d'une étude par la communauté de communes (étude sur l'état du MH et les préconisations en matière de préservation et sécurisation) et d'étudier le transfert de compétence à Xaintrie Val' Dordogne.

Afin de répondre à la sollicitation de la Commune de Saint-Geniez-ô-Merle et tenant compte des répercussions des Tours de Merle sur le territoire, la Communauté de Communes a délibéré favorablement et unanimement en février 2018 à cette demande.

Xaintrie Val' Dordogne s'est ainsi positionnée en tant que maître d'ouvrage de l'étude sur le Monument Historique. Cette étude, menée entre novembre 2018 et juin 2019 avec l'assistance de la DRAC, marque une première étape de la mise en œuvre d'un projet global.

Par ailleurs, à l'issue des conclusions définitives transmises en juillet 2019 par les prestataires de l'étude et permettant de connaître l'enveloppe financière nécessaire à la sécurisation du site, un travail préparatoire à la mise en œuvre du transfert de compétence a été entamé et présenté en inter-commissions et en Conseil Communautaire informelle le 12 septembre 2019. »

Considérant que la prise effective de la compétence « Entretien, Aménagement et Gestion des Tours de Merle » par la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne nécessite la modification de ses statuts et que cette démarche est subordonnée à l'accord de ses communes membres, qui ont un délai de 3 mois pour se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL, à

- **5 voix "Contre le transfert"**
- **4 voix "Pour le transfert"**

DÉCIDE

Article 1: de s'opposer à la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, qui est proposée comme suit :

« 6.3. Compétences facultatives

6.3.4. Equipements touristiques

- Entretien, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants :
- la gabare dont l'accès est situé sur la commune d'Hautefage
- la sente aux cochons située sur la commune de Neuville
- les tours de Merle situées sur la commune de Saint-Geniez-ô-Merle »

Article 2: De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.

Tarifs du réseau d'eau Facturation 2021 (2019 70)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE pour la facturation 2021 (Consommation d'eau de 2020 et abonnement de 2021)

- de maintenir le tarif d'abonnement au réseau d'eau potable (**abonnement 2021**)
 - abonnement 1^o compteur: **50.00 €**
 - abonnement 2^o compteur: **34.00 €**
- de maintenir le tarif du m3 d'eau potable (consommations année 2020) à **0.70 € le m3**.

Tarifs du réseau d'assainissement Facturation 2021 (2019 71)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE pour la facturation 2021 (Consommation d'eau assainie 2020 et abonnement 2021)

- de maintenir pour l'année 2021 le tarif d'abonnement d'assainissement à **50.00 €**
- de maintenir le tarif du m3 d'eau assainie (consommations année 2020) à **0.70 € le m3**.

Vote des Décisions Modificatives sur le Budget Communal 2019 (2019 72)

M. le Maire expose que suite à la cession du Chemin Rural du Fossat à M. RAMBAUD, des écritures comptables sont nécessaires pour enregistrer la sortie de ce bien de l'inventaire communal :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
042	675	+ 180,00	
77	775		+ 180,00
TOTAL :		180.00	180.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
040	2151		+ 180.00
024			- 180.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Suite à l'exposé de la Directrice Adjoint de La Maison du Douglas et de la décision du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 000,00 €

Le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	- 5 000.00	
6745	Subvention exceptionnelles aux pers de droit privé	+ 5 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Participation des budgets annexes aux cotisations d'assurances (2019 73)

M. le Maire indique que cette année le Budget de la Commune a payé l'ensemble des cotisations d'assurances.

Un calcul de répartition des frais a été réalisé avec pour base les cotisations de l'année précédentes pour les services de l'eau et de l'assainissement.

La répartition serait :

- Budget de l'Eau : 577,00 €
- Budget de l'Assainissement : 95,00 €
- Budget de la Station-Service : 936,26 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE :

- de mettre en remboursement auprès des différents budgets les sommes des cotisations d'assurance qui leur correspondent :

- Budget de l'Eau : 577,00 €
- Budget de l'Assainissement : 95,00 €
- Budget de la Station-Service : 936,26 €

Remboursement de la TEOM 2019 par les locataires (2019 74)

M. le Maire rappelle que le calcul de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est lié au foncier bâti. Elle est payée par tous les propriétaires en même temps que la taxe foncière sur le bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- de **mettre en recouvrement** auprès de ses différents locataires les montants des taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères correspondant à leurs logements. Soit pour 2019 :

- Logement 1 Presbytère :	82,00 €
- Logement 2 Presbytère :	89,00 €
- Logement 3 Presbytère :	76,00 €
- Pavillon Communal 1:	137,00 €
- Pavillon Communal 2 :	119,00 €
- Logement 1 St. Mathurin :	47,66 €
- Logement 2 St. Mathurin :	66,55 €
- Logement 3 St. Mathurin :	47,79 €
- Logement Belpeuch :	31,00 €
- Logement de l'Ecole :	77,00 €
- Hôtel Restaurant du Lac :	307,00 €
- Logement 2 Rocher du Peintre :	89,00 €

- **d'émettre les titres** de recette à l'article 70611 du Budget Communal.

QUESTIONS DIVERSES

Centre de Loisirs à l'école de CAMPS :

M. le Maire indique qu'il a été sollicité pour mettre en accessibilité la partie de l'école servant de Centre de Loisirs sur les mois d'été. Si ses travaux ne sont pas faits la Communauté de Communes trouvera un nouveau site d'accueil. Les travaux étant coûteux par rapport au faible usage des locaux une demande de dérogation doit être faite.

Benne à encombrants :

M. le Maire explique tous les habitants de la Commune ont été destinataires d'un courrier les informant que la benne à encombrants permanente ainsi que celle circulante sont supprimées temporairement dans l'attente d'une solution de tri par la Communauté de Communes.

Elagage en bordure de route départementale :

La campagne d'élagage lancée avec l'ASAFAC a pris du retard. L'entreprise FRANCE SEQUOIA est remplacée sur notre secteur par VR Service Forestier (TULLE). Les devis ASAFAC signés début 2019 restent valable malgré le report des travaux et le changement de prestataire.

Projet de parc éolien du Deyroux :

M. le Préfet a pris le 13.09.2019 un arrêté préfectoral prorogeant de 3 mois supplémentaires, à compter du 20.09.2019, le délai d'instruction de la demande d'autorisation unique présentée par la Société parc Eolien Corrèze.

Installation d'un médecin généraliste :

A compter de la fin d'année, le Dr Renato PORTOCARRERO exercera sur notre territoire avec un cabinet à la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'ARGENTAT.

Une aide exceptionnelle à l'installation a été fournie par la Communauté de Communes.

Politique d'accueil :

La Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne a été lauréate de l'appel à projet "Relevé le défi démographique" pour l'opération "maintien démographique : politique d'accueil de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne".

Aides aux entreprises :

Le service développement économique de Xaintrie Val'Dordogne accompagne les entreprises et artisans pour les créations ou reprises d'activités.

Ruisseau de Lanau à Marconcelles :

M. le Maire indique qu'une réunion s'est faite à Marconcelles concernant le défaut d'entretien des berges du ruisseau de Lanau, le 23.09.2019.

Schéma directeur d'eau potable :

Les bureaux d'études ont été retenus par la Communauté de Communes, les investigations dans les communes vont pouvoir avancer.

Visite Passion :

Les élus repartent sur la même formule de publication que l'année précédente, à savoir la réédition et la distribution de la plaquette de l'étang et une parution d'une 1/2 page dans le guide des gîtes de France éditions du Lot et de la Corrèze pour un montant de 1 477,00 € HT soit 1 772,40 € TTC

Colis des aînés :

Les élus choisissent de reprendre la Société LAREDY pour les colis des aînés de plus de 70 ans qui ne pourront pas assister au repas qui aura lieu le Samedi 14 décembre à 12 h à l'Hôtel-Restaurant du Lac.

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.